

La consultation diététique à domicile est-elle possible ?

Lorsqu'il est difficile de se déplacer vers un lieu de soins, des consultations à domicile peuvent être envisagées. C'est aussi le cas pour les consultations diététiques même si la solution n'est pas sans obstacle. (Geneviève 74 ans)

Réponse de Mélanie Mercier, diététicienne

En principe, tous les professionnels médicaux et paramédicaux sont susceptibles de proposer des consultations au domicile d'un patient. C'est donc aussi une possibilité que peuvent offrir les diététiciens. Il s'agit évidemment d'abord d'une solution permettant à des personnes dans l'impossibilité de se déplacer (handicap moteur, invalidité temporaire, obésité morbide, etc.) de pouvoir bénéficier d'une consultation diététique.

Mais cette solution n'a pas qu'un avantage pratique. En effet, dans un cadre familial, le contact avec le professionnel de santé est très différent de celui qui peut exister au sein du cabinet. On se livre plus facilement, « l'effet blouse blanche » est fortement atténué et le dialogue peut se nouer plus facilement. Parce que le professionnel est sur place, il va pouvoir constater par lui-même quelles sont les habitudes alimentaires de la personne, opérer ensemble un tour d'horizon de ce que l'on trouve dans les placards, dans le réfrigérateur, en fait obtenir par simple observation les réponses aux questions posées classiquement dans une consultation... et aussi à celles que l'on n'aurait pas posées en cabinet sans connaître le mode de vie du patient.

Pour les tarifs des consultations, c'est très variable, entre 50 et 80 €.

Le fait de se trouver sur le lieu de vie même permet une approche très concrète des conseils donnés. Il est en effet plus facile d'expliquer comment privilégier ou limiter la consommation de tel ou tel aliment, décrypter par exemple la composition des céréales consommées tous les jours directement sur le paquet que l'on prend dans le placard, mesurer des quantités avec le bol utilisé chaque matin, la cuillère, le verre de la personne, proposer des alternatives... On est forcément dans le concret, dans la mise en pratique immédiate du conseil.

Au cours d'une consultation d'une heure à domicile, il est tout à fait possible de préparer en commun un déjeuner, d'analyser sa composition, de donner des pistes pour équilibrer les prochains repas. On peut vérifier en temps réel la bonne compréhension du conseil donné, profiter de la présence éventuelle de la conjointe ou du conjoint pour faire passer le message...

Malgré l'intérêt certain de la consultation à domicile, il n'est pas toujours possible pour le professionnel de la mettre en place. Se pose en effet le problème de la rémunération (consultation + temps de déplacement) alors que l'Assurance Maladie ne permet aucune prise en charge et que, même en prenant en compte l'apport évident de la consultation à domicile, il est difficile de demander au patient de l'assurer seul (certaines mutuelles proposent cependant un remboursement pour un nombre de séances limité). Heureusement, les contacts directs et visuels sont aujourd'hui possibles à distance, notamment grâce à des applications désormais très répandues pour des téléconsultations réalisées sur smartphone ou tablette, pouvant donc contourner l'obstacle du déplacement.

Source :

Equilibre 333 – Question diététique p 21

